

COPIE

Maisons-Alfort, le 26 OCT. 2018

Monsieur le Député,

Vous avez saisi l'Agence nationale des fréquences (ANFR) concernant les difficultés de réception de la TNT rencontrées sur plusieurs secteurs du département des Hautes-Alpes (Espinasses, Embrun, Guillestre).

L'ANFR assure, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la protection de la réception télévisuelle. Elle met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations de la TNT et propose, le cas échéant, des préconisations pour les faire cesser.

En cas de défaut de diffusion d'un émetteur, les modalités et délais d'intervention sont définis contractuellement entre ces différents acteurs, et ne sont donc pas du ressort de l'ANFR.

Les émetteurs principaux concernés de ces zones sont ceux d'Espinasses-Chaussetive, Embrun 2- Le Pigeonnier, Embrun 1-Agglomération, Mont-Dauphin-Guillestre.

- ✓ **Secteur d'Espinasses** : la Mairie ainsi qu'un antenniste ont effectivement remonté à l'ANFR fin mars 2018 des problèmes de réception des chaînes du multiplex R4 (France 5, M6, ARTE, W9, 6TER) depuis l'émetteur d'Espinasses-Chaussetives. Le diffuseur a effectué le 26 mars 2018 un contrôle du site, qui n'a pas permis d'identifier de défaut de diffusion. Compte tenu des signalements persistants, l'Agence a réalisé plusieurs interventions sur site fin juin et début juillet 2018. Celles-ci n'ont pas permis de constater de problème sur la diffusion de ces chaînes. Par contre, des défauts sur les installations de réception de plusieurs téléspectateurs ont été identifiés lors de ces déplacements et notamment **une panne générale du réseau de distribution d'une antenne collective** du quartier du "Claps" à Espinasses. Dans ce type de situation, l'intervention d'un antenniste permet de résoudre les difficultés.
- ✓ **Secteur d'Embrun** : outre l'émetteur d'Embrun 1-Agglomération, trois réémetteurs locaux (dits « 30-3 ») gérés dorénavant par la communauté de commune de Serre-Ponçon diffusent sur la zone. Ce sont ceux des Embruns 2-Le Pigeonnier, Les Orres 3, Crevoux-Praveyral. Ces réémetteurs ne fonctionnent pas correctement : leur suppression, au profit d'un seul émetteur non autorisé à ce jour par le CSA, est envisagée par la collectivité de Serre-Ponçon. Les éléments techniques nécessaires ne sont pas parvenus au CSA.

.../...

Par ailleurs, les chaînes du multiplex R4 diffusées depuis l'émetteur d'Embrun 1-Agglomération ont fait l'objet d'un signalement de téléspectateurs et d'un antenneur début 2018. Le diffuseur a effectué un contrôle de l'émetteur sans constater de défaut de diffusion. Face aux signalements persistants de difficultés de réception, l'ANFR a réalisé plusieurs interventions sur place le 21 février les 13-14 mars 2018 à Embrun et n'a constaté aucun défaut de diffusion. Il apparaît donc indispensable de s'assurer auprès des téléspectateurs plaignants que leur équipement individuel de réception n'est pas en cause, par l'expertise d'un antenneur.

- ✓ **Secteur guillestrois** : le CSA et l'ANFR ont été alertés mi-mai 2018 par un antenneur et plusieurs téléspectateurs d'une mauvaise qualité du signal reçu des chaînes du multiplex R4 (France 5, M6, ARTE, W9, 6TER) depuis l'émetteur de Mont-Dauphin Réôtier. Des mesures effectuées fin mai ont mis en évidence **une anomalie de pilotage de l'émetteur d'Aiguilles**. Des travaux d'amélioration réalisés par le diffuseur mi-juin 2018 ont permis de corriger ce défaut et de rétablir une bonne diffusion des chaînes concernées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.


Gilles BRÉGANT

Monsieur Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
10, Avenue de Vallouise
05120 L'Argentière-la-Bessée